

5,5
milliards d'euros
de chiffre d'affaires
pour les enseignes
de restauration
halal en France

Un jeune homme consomme un hamburger halal de l'enseigne Quick, la semaine dernière à Roubaix.
- PHOTOPOR / VOIX DU NORD



Le marché du halal s'étend, entre convoitise et suspicion

Les restaurants confessionnels fleurissent, en particulier les fast-foods.

CÉCLIA GABIZON

RELIGION L'offre « tout halal » du Quick de Roubaix est maintenant sous l'œil de la justice. Deux particuliers ont saisi la Halde mardi, jugeant cette confessionnalisation des menus carnés contraire à la « laïcité » et à la « neutralité » du commerce. Il s'agit, semble-t-il, d'une saisine de principe, puisqu'ils n'habitent pas la commune. Le maire socialiste de Roubaix, René Vandierendonck, a, lui, déposé plainte pour « discrimination » jeudi dernier contre l'enseigne Quick, dont huit restaurants en

rums entiers sont consacrés à ces questions, car le halal est entouré de soupçon, faute d'une norme religieuse claire et d'une filière transparente.

Même ainsi, l'essor de l'alimentation halal se poursuit. Près de 60 % des « personnes d'origine musulmane », pratiquantes ou non, achètent systématiquement de la viande halal, selon une enquête Ifop révélée par *Le Figaro* en janvier. La progression du marché est essentiellement soutenue par la pre-

mière génération des immigrés, avec « un rapport étroit à la religion ». Mais, à l'instar de Quick, une nouvelle offre se développe à destination des générations suivantes qui ont « la culture de la grande surface, celle du fast-food », estime Abbas Bendali du cabinet Solis. Les adolescents se montrent souvent friands de halal, dans un bricolage identitaire (voir l'encadré).

La demande de viande confessionnelle touche aussi l'école. Mais la doc-

trine semble stabilisée, selon Christophe Herbert, qui dirige l'Association nationale des directeurs de la restauration municipale : la plupart des cantines offrent un plat de substitution les jours où le porc est au menu. Certaines villes vont plus loin et proposent des menus quotidiens sans viande, comme à Roubaix ou à Lyon. Un quart des enfants du primaire l'ont choisi, explique l'adjoint à la scolarité, Yves Fournel : « Depuis, je n'ai plus de demande de halal. » ■

« Les plats chinois, à mon avis, c'est pas halal »

DANS une étude sortie en 2009, l'observatoire des habitudes alimentaires Ocha montre comment les adolescents utilisent le halal pour affirmer une identité. Extraits. Ainsi, Malek, 14 ans : « Nous, on est musulmans, on ne mange pas comme les Français. Par exemple, on mange pas de porc comme vous, on mange halal. » Les ados composent avec leur propre logique et se comportent à l'égard des interdits de manière très personnelle : « En grandissant, c'est nous-mêmes qui fixons nos interdits », dit Tazim, 18 ans. Leurs connaissances sont celles d'un islam populaire. Certains se permettent le poulet : « Je me dis dans ma tête que le poulet, y a pas trop de sang, ça, c'est ma façon de penser, d'autres te diront l'inverse. » Les bonbons sont devenus une source de dilemme à cause de la gélatine qui alimente des forums sans fin sur Internet : Mervé explique que « les plats chinois, à mon avis, c'est pas halal », et un ado demande à un autre si, en égorgeant un porc et en disant « Bismillah » (autrement dit « Dieu soit loué »), ça le rendait halal. Le second a répondu, ahuri, « Non, pas le cochon ». Et Sabrina, qui a 16 ans, « préfère crever de faim que manger du cochon », alors que le Coran dicte le contraire. La religion n'est pas toujours la motivation première pour fréquenter un snack halal : ce qui compte pour certains ados, c'est de « boycotter McDo », et ils expliquent leur préférence pour les « doner kebabs » par des motifs contestataires.

France expérimentent des hamburgers garnis de viande de bœuf venant de bêtes abattues selon le rite halal et où la dinde fumée a remplacé le bacon. Le parquet de Lille a ouvert une enquête préliminaire pour vérifier les conditions d'affichage, le service proposé aux clients et auditionner les protagonistes. Mais la discrimination pourrait être difficile à établir. Les huit fast-foods concernés servent encore de la bière et des produits non halal à base de poisson ou de fromage, s'est défendu le groupe. « Quick n'exclut personne. On n'interdit pas à un musulman ou à un non-musulman de rentrer dans un restaurant. »

L'école touchée

L'émou des premiers jours s'est heurté à la liberté du commerce. Les restaurants confessionnels fleurissent, et notamment les fast-foods halal. Le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation halal est évalué à 5,5 milliards d'euros en 2010, dont 1 milliard pour la restauration rapide, sachant que 5 millions de musulmans environ vivent en France, selon une étude du cabinet de conseil Solis.

Au-delà des sandwicheries spécialisées ou des kebabs, les chaînes de restauration rapide ne sont pas en reste. « La viande (exclusivement du poulet, NDLR) que nous vendons est halal », rappelle par exemple l'enseigne KFC, qui compte près de 100 restaurants en France. Mais KFC est régulièrement accusé de contourner les règles halal, en étourdisant les poulets avant leur mort, ce qui n'est pas accepté par un certain nombre de religieux. Des fo-

Nous mangeons de la viande rituellement abattue sans le savoir

Sur trois animaux tués sans étourdissement préalable, presque deux seront en fait consommés par l'ensemble des consommateurs



ALORS que certains s'offusquent de voir des restaurants Quick proposer uniquement de la nourriture halal, il semble que nous mangions déjà de la viande rituellement abattue sans même le savoir !

« Sur trois animaux abattus rituellement, c'est-à-dire sans étourdissement préalable, presque deux seront en fait consommés par l'ensemble des consommateurs, toutes confessions confondues », assure l'OABA (Œuvre d'assistance aux bêtes d'abattoirs), une association impliquée dans la filière depuis 1961. Pourquoi ? Car les musulmans n'apprécient pas tous les morceaux de bœuf ou d'agneau. Pour des raisons culturelles et économiques, ils préfèrent les abats et les pièces à bouillir. Résultat : pour obtenir la quantité des morceaux halal désirée, bien plus de bêtes sont tuées que celles qui sont consommées par des musulmans. « Les filets et les entrecôtes, qui sont chers, sont donc souvent vendus dans le circuit classique », reconnaissent les professionnels. Dans la filière casher, plus restreinte, l'ar-

rière des animaux n'est pas consommée. Seule une bête sur quatre abattues selon le rite juif serait finalement vendue dans le circuit casher.

Dès 2005, le Coperci (Comité permanent de coordination des inspections, qui regroupe l'inspection générale de l'administration, l'inspection générale de l'agriculture et le conseil général vétérinaire) soulignait la « part non négligeable » des animaux égorgés selon le rite musulman ou juif « vendue dans le circuit classique sans mention particulière ». Le rapport ne fut jamais rendu public. Le sujet reste sensible. Les producteurs de viande comme les industriels craignent « de voir les clients se détourner d'une viande abattue rituellement, reconnait-on à la Fédération nationale de l'industrie et du commerce en gros des viandes (FNICGV), alors qu'elle présente exactement les mêmes qualités alimentaires et gustatives que les autres. Seule la méthode d'abattage diffère ».

Débat européen

En 2008, la Direction générale de l'alimentation estimait que 12 % des bovins et 49 % des ovins étaient tués rituellement. Alors que les pratiquants musulmans et juifs ne représentent au plus que 7 % de la population française. « Le nombre d'animaux abattus selon un rituel religieux dépasse très largement les besoins intérieurs des minorités religieuses concernées », a d'ailleurs conclu une enquête de la Commission européenne.

En clair, l'abattage sans étourdissement préalable est généralisé dans certains abattoirs. Car il ouvre plus de marchés : celui des religieux, que ce soit casher ou halal, et celui « classique » où cette viande est écoluée sans étiquette particulière, « sans parfois même que les détaillants soient informés », selon l'OABA. Le goût ne différerait pas, même si souvent les meilleures races, vendues sous label, restent, dans les boucheries traditionnelles.

Ignorée du grand public, la présence de viande halal et casher dans le circuit classique fait l'objet d'un débat au niveau européen, au nom du bien-être



Un boucher prépare la viande, dans un établissement halal du quartier de Beauval, en 2008 à Meaux (Seine-et-Marne). PHOTOPOR/LE PARISIEN

animal. Une directive européenne impose l'étourdissement avant l'abattage et n'accorde qu'une dérogation aux cultes. La France, qui rassemble les plus importantes communautés musulmane et juive d'Europe, a plaidé avec succès pour préserver l'abattage rituel.

Mais la polémique a rebondi en 2009. Les Autrichiens ont établi une norme halal nationale et souhaiteraient qu'elle soit généralisée dans l'UE. Elle proscrit la mort sans étourdissement. Tandis que des députés européens insistent pour que les produits soient étiquetés, afin que les consommateurs sachent ce qu'ils achètent. Certains ne souhaitent pas manger un animal tué rituellement et craignent de financer à leur insu les cultes. Pour la viande casher, la confusion n'est pas possible, puisque la taxe religieuse est versée en bout de chaîne, par le consommateur qui achète labellisé. Dans le cas du halal, les abattoirs rémunèrent des sacrificateurs musulmans, agréés auprès de trois mosquées. Ceux-ci ne reversent aucun pourcentage à ces structures, mais acquittent une cotisation pour leur carte professionnelle. « On ne peut pas dire que le halal finance le culte », assure Mohammed Moussaoui, le président du Conseil français du culte musulman.

Les pays de l'UE doivent décider s'ils souhaitent une norme générale halal, auxquels les fabricants pourraient adhérer. Les religieux, juifs ou musulmans, refusent l'étourdissement préalable et assurent qu'il n'abolit pas la souffrance de l'animal. Ils redoutent également que l'étiquetage spécifique « ne stigmatise » les communautés concernées.

L'Afnor (Association française de normalisation), chargée d'organiser la consultation en France, a déjà voté contre la mise en route d'une norme européenne. Mais la discussion se poursuit à Bruxelles. ■ C. G.

3 questions à...

Mohammed Moussaoui

PRÉSIDENT DU CONSEIL FRANÇAIS DU CULTE MUSULMAN

Dans l'affaire du Quick de Roubaix, des consommateurs redoutent de financer le culte en mangeant halal, est-ce le cas ?

Le halal ne finance pas le culte. C'est d'ailleurs un souci pour le Conseil français du culte musul-

man. Aujourd'hui, pour qu'une viande soit halal, il suffit qu'elle ait été abattue sans étourdissement par un sacrificateur musulman agréé. Celui-ci paie juste une cotisation à l'une des trois mosquées (Évry-Paris-Lyon) qui gèrent les habilitations.

Il existe aussi un négoce de la certification ?

Pour conquérir de nouveaux clients, à l'exportation ou en France, les industriels paient des organismes pour obtenir une certification halal. Beaucoup de ces certificateurs sont rattachés à des mosquées, mais pas tous. L'argent récolté, quelque 8 à 10 centimes d'euro par kilo de viande, sert

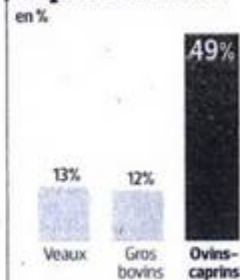
essentiellement à payer les vérificateurs. Le halal est un marché d'entrepreneurs privés.

Trouvez-vous normal que de la viande halal soit vendue sans étiquette halal ?

C'est vrai, mais il ne faut pas exagérer les quantités concernées, ni dramatiser les effets. La viande halal est similaire à la viande classique. Si l'on venait à étiqueter ces produits, il faudrait pour être équitable détailler la façon dont les animaux meurent, que ce soit dans la filière classique ou halal. Il ne faut pas laisser croire que l'abattage rituel est barbare. Nous sommes persuadés qu'il préservera l'animal.

PROPOS RECUEILLIS PAR C. G.

Animaux abattus rituellement par espèce en 2007



Source: Enquête DGA1-BEAD

